



**Commission des Affaires étrangères et européennes, de la
Coopération, de l'Immigration et de l'Asile**

Procès-verbal de la réunion du 8 mars 2022

Ordre du jour :

1. La situation politique à Taïwan
2. L'importance des institutions européennes au Luxembourg
3. Adoption des projets de PV des réunions du 24 juin 2021, 8 novembre 2021, 17 janvier 2022, 24 janvier 2022, 26 janvier 2022 et 10 février 2022
4. Dossiers européens : adoption de la liste des documents transmis du 26 février 2022 au 4 mars 2022
5. Divers

*

Présents : Mme Simone Beissel, Mme Djuna Bernard, M. Yves Cruchten, Mme Stéphanie Empain, M. Paul Galles, M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Fernand Kartheiser, M. Laurent Mosar, Mme Lydia Mutsch, Mme Nathalie Oberweis, Mme Lydie Polfer, Mme Viviane Reding, M. Marc Spautz

M. Sven Clement, observateur délégué

M. Jean Asselborn, Ministre des Affaires étrangères et européennes
Mme Sylvie Lucas, Secrétaire générale du Ministère des Affaires étrangères et européennes

M. Marc Angel, Mme Tilly Metz, Mme Monica Semedo, Mme Isabel Wiseler-Santos Lima, M. Christophe Hansen, membres du Parlement européen

Mme Rita Brors, M. Yann Flammang, Mme Elisabeth Funk, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Mars Di Bartolomeo, M. Claude Wiseler

M. Charles Goerens, membre du Parlement européen

*

Présidence : M. Yves Cruchten, Président de la Commission

1. La situation politique à Taïwan

La Présidente de Taïwan, Tsai Ing-wen, en fonction depuis 2016 et membre du parti démocrate progressiste, ne poursuit pas le consensus avec la République populaire de Chine accepté par ses prédécesseurs, à savoir de poursuivre la politique d'« un pays, deux systèmes ». La République populaire de Chine, pour sa part, s'oppose depuis 70 ans à l'indépendance de Taïwan. Le 25 octobre 1971, le gouvernement de Pékin fut admis à représenter la Chine à l'ONU à la place de celui de Taïwan (Résolution 2758 de l'Assemblée générale des Nations Unies).

Depuis 2016, Pékin a renforcé ses efforts pour isoler Taïwan sur la scène internationale. Seuls 14 pays ont reconnu Taïwan et entretiennent des relations diplomatiques réciproques. 15 Etats membres de l'Union européenne, dont le Luxembourg, ont ouvert des bureaux à Taipei entretenant des échanges informels entre fonctionnaires. Les échanges économiques entre le Luxembourg et le Taïwan se chiffrent à 65 millions d'euros en biens et à 630 millions d'euros en services. Sur le plan politique, une des priorités de l'Union européenne est de maintenir la paix dans la région. La Présidente de Taïwan ne revendique pas l'indépendance en soi, mais exclut l'annexion de Taïwan. Il serait important de maintenir le statu quo, en donnant à Taïwan la possibilité d'être représenté aux réunions techniques des organisations internationales.

Depuis 2020, les menaces militaires de la République populaire de Chine deviennent plus pressantes. Des avions militaires survolent Taïwan, la marine est présente dans la route de Formose, le ton monte et la situation est plus tendue. Pourtant, le Ministre ne voit pas le danger imminent d'une agression militaire. Selon lui, la situation était encore plus tendue dans les années 1990. Or, on peut constater que la République populaire de Chine n'a pas condamné l'agression russe contre l'Ukraine, en s'abstenant au vote au sein des Nations Unies. Cette politique très prudente envers la Russie est accompagnée d'une attitude d'observation de la scène internationale.

Les relations économiques entre Taïwan et la République populaire de Chine sont importantes. Les négociations sur un accord d'investissement ont été gelés. Selon le Ministre, ce n'est actuellement pas le moment de saisir le Conseil d'un accord d'investissement entre l'Union européenne et Taïwan.

Débat

M. Kartheiser fait savoir qu'en novembre 2021, il a proposé le texte d'une motion pour exprimer la solidarité avec le Taïwan. Il propose de voter cette motion en séance plénière respectivement de la reformuler pour trouver un texte consensuel. Le Ministre répond qu'il n'a pas d'objection à ce sujet.

2. L'importance des institutions européennes au Luxembourg

Le Ministre fait savoir que le Luxembourg en tant que siège d'importantes institutions européennes n'est pas en danger. Plus de 14.000 fonctionnaires européens travaillent au Luxembourg. Dans les derniers deux ans, deux agences nouvelles ont été transférées au Luxembourg, à savoir l'entreprise commune européenne pour le calcul à haute performance (EuroHPC) et le Parquet européen. Par ailleurs, le greffe de la juridiction unifiée du brevet (JUB) a été installé au Luxembourg.

Selon le Ministre, on ne peut pas dire qu'il est impossible de trouver de nouveaux fonctionnaires européens prêts à s'installer au Luxembourg. Le problème est plutôt d'ordre structurel.

Plusieurs bâtiments de grande envergure sont en construction au Kirchberg. Depuis 2018, le bâtiment Jean Monnet II est construit pour les services de la Commission européenne. La deuxième partie des travaux du bâtiment Adenauer a été entamée. Ce bâtiment abritera des services du Parlement européen. Au bâtiment « Tour 2 », huit au lieu de deux étages seront occupées par des services de l'UE. Un nouveau bâtiment pour la Banque européenne d'investissement (BEI) sera construit au boulevard Adenauer. La Cour de Justice de l'Union européenne a été agrandie à plusieurs reprises (« Tour 3 »).

Un rapport sur le statut de la fonction publique européenne sera émis le 31 mars 2022. Il comprendra une analyse du pouvoir d'achat des fonctionnaires européens en relation avec celui dans les Etats membres. Si ce rapport venait à la conclusion que le statut de la fonction publique européenne devrait être modifié, cela ne se pourra faire que sur l'initiative de la Commission européenne.

Selon le Ministre, un problème se pose au niveau du coefficient correcteur des traitements des fonctionnaires européens. Ce coefficient sert à adapter les traitements aux coûts de vie du pays hôte, Bruxelles étant la valeur de référence. Or, Luxembourg et Bruxelles ont la même grille de traitements, aucun coefficient correcteur n'y étant appliqué selon une disposition mise en vigueur en 1963. En Allemagne, plusieurs coefficients correcteurs existent, car il y a des différences des coûts de vie même entre les villes allemandes. L'introduction d'un coefficient correcteur ne peut se faire que par la procédure de l'acte délégué. Le gouvernement luxembourgeois n'a pas de droit d'initiative en la matière. Le sujet est régulièrement abordé lors des échanges avec la Commission européenne, et ceci à tous les niveaux. La position luxembourgeoise est connue à Bruxelles. Il faut introduire un coefficient correcteur pour le Luxembourg pour adapter les traitements des fonctionnaires européens à l'évolution réelle des coûts de vie.

Un des défis est que les décisions sur les postes à pourvoir sont prises à Bruxelles. Certaines postes à Luxembourg n'ont pas été renouvelés, et des agences européennes, par exemple dans le domaine de la santé, ont été transférées à Bruxelles. Le gouvernement luxembourgeois insiste à ce que l'accord Asselborn-Georgieva de 2015 soit appliqué. Selon cet accord, le Luxembourg devra disposer de postes d'institutions européennes attrayantes et pourvus de pouvoir décisionnel. En général, la fonction publique européenne est devenue moins attrayante dans les dernières 10 à 15 années. L'impact négatif des réformes de 2004 et 2014 a été confirmé par la Cour des comptes européenne. La Commission européenne désire faire des économies, ce qui a un impact sur les sièges des institutions. Le Commissaire Hahn a annoncé en 2020 de prendre 12 actions concrètes. Une des actions est que les fonctionnaires nouvellement installés au Luxembourg reçoivent des aides aux loyers. Il revient à la Commission européenne de mettre en œuvre cette action.

Débat

Les éléments suivants peuvent être retenus de la discussion.

Mme Reding rappelle qu'elle a introduit en janvier la demande de traiter ce sujet en tant que question élargie en séance plénière. Elle insiste à ce qu'un débat public aura lieu au sein de la Chambre des Députés. La réponse donnée au cours de l'heure de

questions le 8 février 2022 n'aurait pas été satisfaisante. Le Ministre répond qu'il n'a pas d'objection à ce que ce sujet soit abordé en séance plénière.

Mme Metz propose d'analyser plus concrètement les conditions sous lesquelles les agents européens travaillent au Luxembourg. Il n'y a pas uniquement des fonctionnaires, mais beaucoup d'agents contractuels. Le degré d'insatisfaction semble être très élevé. L'oratrice propose de trouver des solutions individuelles, dont par exemple l'extension du champ d'utilisation des chèques-service. Le Ministre répond que le Luxembourg n'a aucun moyen d'intervenir au sujet des conditions d'embauche et du statut des agents européens.

M. Hansen est d'avis que les aides au logement devraient être accordées à tous les agents européens, et non seulement à ceux nouvellement détachés au Luxembourg. En tant que siège d'institutions européennes, le Luxembourg accorde déjà la faveur de mettre à disposition des terrains aux institutions. Il faudrait envisager d'entamer des procédures juridiques pour qu'un coefficient correcteur soit introduit. Le Ministre répond qu'au Conseil, le Luxembourg n'a aucun appui en cette matière. L'accord Asselborn-Georgieva de 2015 serait le seul moyen d'agir.

M. Angel souligne l'importance d'un débat public, car les citoyens luxembourgeois croient que les fonctionnaires européens ont des revenus énormes, ce qui ne serait pas le cas. Il n'y a pas de balance géographique entre les salaires. Pour les fonctionnaires bulgares et roumains, les traitements ont une autre envergure que pour d'autres nationalités. Un problème réside dans le fait qu'un coefficient correcteur existe pour Strasbourg, mais pas pour Luxembourg. En 2019, la différence des coûts de vie aurait été estimée à 10,5%, mais la Grande Région aurait été intégrée dans le calcul, ce qui rendrait le résultat moins élevé qu'en se limitant au territoire luxembourgeois. Le Ministre répond à cette intervention que le statut du personnel des institutions européennes a été fixé dans des accords de 1963 qui partent d'un traitement égal entre Bruxelles et Luxembourg. Toute modification pourrait entraîner d'autres désavantages.

Mme Reding donne à considérer qu'il existe un réel problème du logement au Luxembourg. Les agents contractuels européens ont souvent des revenus faibles. Pour les postes plus élevés, il est souvent difficile de trouver des candidats adéquats. Selon des estimations, le revenu réel au niveau des postes de directeur est de 20% plus bas au Luxembourg qu'à Bruxelles. Ce serait l'explication pour le fait que de plus en plus de postes à haut niveau sont transférés à Bruxelles. D'autres organismes internationaux auraient introduit des coefficients correcteurs. Si le niveau supérieur continuait à être retiré du Luxembourg, le risque d'une érosion des services deviendrait imminent.

3. Adoption des projets de PV des réunions du 24 juin 2021, 8 novembre 2021, 17 janvier 2022, 24 janvier 2022, 26 janvier 2022 et 10 février 2022

Ce point de l'ordre du jour n'est pas abordé.

4. Dossiers européens : adoption de la liste des documents transmis du 26 février 2022 au 4 mars 2022

Ce point de l'ordre du jour n'est pas abordé.

5. Divers

Le Ministre informe brièvement sur la réunion ministérielle de l'OTAN et la réunion des Ministres des affaires étrangères de l'UE sur le sujet de l'Ukraine. Les alliés ne procèdent pas à l'instauration d'une zone d'interdiction de vol au-dessus de l'Ukraine, car le contrôle d'une telle zone impliquerait que l'OTAN devienne partie de la guerre. Aucun pays membre n'a l'intention de ce faire.

Au niveau de l'UE, de nouvelles sanctions contre la Russie seront possibles. Les sanctions mises en place commencent à montrer leurs effets. Un certain nombre d'Etats membres sont prêts à livrer des armes à l'Ukraine. Des négociations entre la Russie et l'Ukraine sont programmés pour ce jeudi en Turquie. Le Ministre Asselborn se rendra les vendredi et samedi à Antalya. Le prochain Conseil des Ministres des affaires étrangères de l'UE se tiendra le 23 mars et sera précédé d'un Conseil européen.

L'instauration de couloirs humanitaires en Ukraine se heurte à des attaques permanentes de la Russie. Le Président Poutine ne tient aucune promesse et n'est plus fiable.

La désinformation dans les médias russes va très loin. Il n'y a plus aucun moyen pour la communauté internationale de communiquer directement avec les citoyens russes.

Luxembourg, le 8 mars 2022

Procès-verbal approuvé et certifié exact